



MAIRIE
DE
ARTIGNOSC SUR VERDON

54 chemin des Planets
Code Postal : 83630
Tél. : 04.94.80.70.04

E-Mail : mairie-artignosc@wanadoo.fr

**AUTORISATION d'ORGANISATION
d'une ANIMATION PECHE au BORD du LAC**

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC/VERDON

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, art L 2212-1 et L 2212-2

Vu la demande de la fédération de pêche et L'A.A.P.P.MA « La truite varoise du Verdon » représentée par Monsieur Louis FONTICELLI en vue d'organiser une animation de pêche gratuite, le samedi 12 août 2023, sur notre commune.

ARRETE n° 2023-08-36

Art 1) L'A.A.P.P.MA « La truite varoise du Verdon » représentée par son président Louis FONTICELLI est autorisée à organiser une animation pêche pour enfants, **au bord du lac d'Artignosc le Samedi 12 Août 2023.**

Art 2) Le bénéficiaire de la présente autorisation devra prendre toutes mesures afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publique.

Art 3) Le Maire d'Artignosc sur Verdon, Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Var, l'Agent de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Art 4) Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ARTIGNOSC/VERDON,
Le 2 août 2023

Le Maire
Serge CONSTANS

